



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Implantation de DAR (dispositif d'auto-régulation) : compte-rendu de l'audience de l'école Jean Macé à Choisy, avec le SNUDI-FO et le SNUipp-FSU

A la suite de la demande des collègues de l'école Jean Macé de Choisy-le-Roi, une audience leur a été accordée par la Direction académique mardi 9 février. Assistaient à cette audience M. LANEZ, Directeur académique adjoint, Mme COSTES, IEN-ASH du département, Mme THEVENET, IEN de la circonscription, Mme DENIZOT, enseignante ressource à la scolarisation des élèves porteurs de TSA, des enseignants de l'école ainsi qu'un représentant syndical du SNUDI-FO 94 (Luc BENIZEAU) et du SNUipp 94 (Thierry GUINTRAND).

Lors de cette audience, les collègues ont dénoncé l'absence d'informations relatives à l'implantation du dispositif (rappelons que c'est par la voie syndicale qu'ils ont appris l'implantation de ce dispositif !); ils ont également fait part de leurs interrogations et de leurs inquiétudes légitimes liées à la situation de l'école (locaux inadaptés, direction demi-déchargée, effectifs élevés, absence de RASED, **perte d'un demi-poste d'UPE2A alors que l'école accueille plusieurs élèves allophones, ...**).

Les rares réponses apportées par la Direction académique n'ont fait que confirmer ce qu'[a déjà écrit le SNUDI-FO 94 dans son communiqué du 2 février](#) ! Les représentants de la DASEN ont bien été obligés d'admettre qu'aucun texte réglementaire ne régissait ce dispositif, et que cette expérimentation - puisqu'il s'agit bien d'une expérimentation - s'appuie simplement sur un « **dossier d'appui répondant à un cahier des charges** ».

Mme l'IEN-ASH a également précisé que l'auto-régulation concernerait tous les élèves de l'école, qui deviendrait « **école d'auto-régulation** » et que **tous les adultes de l'école** : enseignants, personnel communal, AESH en charge des élèves MDPH hors DAR, ... seraient soumis, à la rentrée, à une **formation d'auto-régulation (dispensée par une société privée)**, ainsi que l'enseignant surnuméraire **non spécialisé** qui devra connaître les programmes du CP au CM2, pour pouvoir co-intervenir ou remplacer les enseignants dans leurs classes ! Le dispositif d'auto-régulation devra ainsi être inscrit au projet d'école.

Pour les nombreuses questions restées sans réponse, les responsables de la DSDEN ont proposé aux collègues une audience ... avec les deux responsables de la société privée chargée de superviser le dispositif !

Le SNUDI-FO 94 a rappelé l'engagement de la Directrice académique, pris durant le CTsD du 5 février dernier : « si les équipes ne sont pas d'accord, nous n'irons pas contre elles » ([lire le compte-rendu du CTsD](#)).

L'équipe enseignante de l'école élémentaire Jean Macé (Choisy-le-Roi) a ensuite discuté des réponses qui ont été apportées lors de l'audience (et de celles qui ne l'ont pas été) et a adressé un courrier à Madame la Directrice Académique jeudi 11 février pour lui faire part du refus unanime des enseignants de voir implanté sur l'école un dispositif d'auto-régulation à la rentrée prochaine. Le SNUDI-FO et le SNUipp-FSU ont aussi été destinataires de ce courrier.

Le SNUDI-FO 94 sera extrêmement vigilant au respect de cet engagement, ainsi qu'au respect de la décision prise par l'ensemble des enseignants de l'école Jean Macé.

Abandon du projet d'implanter des DAR à la rentrée dans les écoles du département !

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL
Fax : 01.43.77.31.29 - email : 94snudifo@gmail.com - internet : snudifo94.fr



📞 01.43.77.66.81

snudifo94 - @SNUDIFO94